

# PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER, C'EST DÉJÀ PROTÉGER

## LE COURRIER DU

# RÉSO ADO N°41 DEC 2023



© <https://pixabay.com>

## Édito

### *La protection de l'enfance, tout un programme.*

Mercredi après-midi, patinoire de Mulhouse, j'accompagne mes filles à une activité patinage. À côté de moi, un visage connu... une jeune fille rencontrée durant son placement au foyer Marie-Pascale Péan qui accompagne également sa fille à la patinoire ! Un moment suspendu, presque 20 ans plus tard, où nous nous remémorons des souvenirs de cette période, où nous parlons de nos enfants, où nous avons juste eu une discussion de « daronne et daron » !

La protection de l'enfance c'est avoir de l'espoir quand un adolescent ne le voit pas, c'est lui transmettre un peu d'élan de vie qui participera à son évolution.

À la MDA68, nous sommes dans un moment de prévention quant à la protection de l'enfance. C'est-à-dire à la fois rassurer parents et adolescents ou bien tenter d'éviter un enveniment, mais aussi évaluer une situation parfois déjà dramatique.

La prévention dans le cadre de la protection de l'enfance, ce n'est pas la première chose à laquelle on pense. Nous avons plutôt le souvenir de situations qui nous profondément marquées. Il peut être difficile de prendre du recul, de ne pas se sentir investi d'une mission.

D'autant qu'un des principes est l'intérêt supérieur de l'enfant, au demeurant généralement défini par des adultes et pas l'enfant lui-même. Surement à juste titre, souvent, mais bien plus complexe à évaluer chez les adolescents.

Comment jonglons-nous avec des situations si diverses ? Comment réagir ? Avec quels référentiels ? Comment rester serein ? C'est ce que nous souhaitons vous partager dans ce 41<sup>ème</sup> RésoAdo !

**Yannick CLAUDE, Educateur Spécialisé MDA68**

Ce courrier est réalisé par l'équipe de la MDA68 et ses partenaires.  
Coordination : Léa Ritterbeck, psychologue

#### GIP MDA68

Président : C. Rapp  
(Conseillère d'Alsace)  
Vice-Président : G. Stark  
(Directeur CH Rouffach)  
Directrice : E. Zemb

MDA68 8-10, rue des pins  
68100 Mulhouse  
<https://maisondesados.haut-rhin.fr>

[f @maisondesados68](https://www.facebook.com/maisondesados68)  
[i @maisondesados68](https://www.instagram.com/maisondesados68)

Tél. 03 89 32 01 15  
E-mail : [resoado@mda68.fr](mailto:resoado@mda68.fr)

# Protection de l'Enfance et Adolescence

## FONT-ILS BON MÉNAGE ?

**Emmanuelle ZEMB, Directrice de la MDA68**

Les adolescents sont réputés être un « public difficile » ; c'est en effet le constat que nous pouvons en faire soit en écoutant leurs parents, soit en entendant les professionnels, et plus particulièrement ceux qui accueillent au sein des établissements de l'Aide Sociale à l'Enfance les jeunes placés.

Au sein de la MDA68, nous nous attelons à mettre en œuvre cette mission de protection de l'enfance sous l'angle de la **prévention**. À titre d'illustration en 2022 sur 2 081 adolescents accompagnés, seules 51 situations ont nécessité la rédaction d'un écrit adressé aux services de protection de l'enfance de la CEA.

**Plus concrètement, comment réfléchir la protection de l'enfance au sein d'une MDA ?** Dans un 1<sup>er</sup> temps, en partant naturellement des besoins fondamentaux de l'adolescent examinés au regard des critères posés par l'article 375 du code civil : garantir sa santé, sa sécurité, sa moralité, les conditions de son développement physique, affectif, intellectuel et social. Et c'est peut-être sur ce dernier critère **du développement physique, affectif, intellectuel et social** que nous devons avoir un regard particulier ; cette phase de développement bouscule d'abord l'adolescent, ses parents et parfois nous également professionnels. Il s'agit donc de tenir compte du besoin d'autonomie et souvent d'expérimentation du jeune tout en lui assurant un cadre protecteur... car l'adolescence, c'est également le temps des prises de risque et de ces passages à l'acte que nous craignons tous. Il s'agit également de réassurer les parents avec parfois un nécessaire effort de pédagogie (*rappelez-vous quand vous étiez adolescent*), mais aussi de les aider à soutenir un cadre. Or, souvent, les parents ne comprennent pas que leur adolescent n'accepte plus leurs règles mais ne pensent pas à les adapter, les aménager. Une des difficultés importantes est enfin d'évaluer la violence pouvant exister ou survenir à l'adolescence au sein du foyer familial : de quelle nature est-elle ? Est-elle quotidienne ou exceptionnelle ? S'agit-il de violences ou plutôt de conflit, de désaccord, d'un mouvement d'humeur de l'adolescent ou de son parent ? Dans tous les cas, il nous appartient d'essayer d'aider les adolescents et leurs parents, afin qu'ils puissent continuer à grandir ensemble sereinement.



## La protection de l'enfance d'abord une question de prévention.

**Blandine MADER, Assistante Sociale MDA68**

Ce terme de « protection de l'enfance » fait souvent un fort effet lors de conversation, que ce soit entre professionnels, avec des parents ou auprès des adolescents. Il peut vite être assimilé aux situations extrêmes, au placement notamment. À la MDA, il nous semble ainsi important de rappeler aux familles que la protection de l'enfance est un sujet qui est d'abord abordé dans le cadre de la prévention.

Nous rencontrons en effet un grand nombre d'adolescents qui expriment des difficultés relationnelles avec leurs parents ou inversement. Lors des rendez-vous de premier accueil, nous mettons en évidence que notre accompagnement dépend

de la volonté de chacun. Nous commençons souvent l'entretien avec le jeune et son ou ses parents puis nous passons un temps seul avec l'adolescent. Les parents peuvent par ailleurs avoir une place dans le cadre d'un accompagnement éducatif même si leur enfant ne souhaite pas poursuivre.

L'accompagnement peut être pluridisciplinaire. Il arrive que le jeune soit vu par un psychologue et les parents par un travailleur social. Cela permet de mettre en lumière les difficultés observées de chaque côté et de prendre du recul. Il est également important de travailler avec la temporalité de chacun. Certains jeunes peuvent nous indiquer qu'il y a des conflits avec les parents mais ne pas être prêts à travailler cela avec eux. Dans la mesure du possible, nous tentons de respecter ce choix. Quand une rencontre avec le parent semble vraiment primordiale, nous en informons le jeune. La prise en compte du point de vue des parents et l'écoute peut déjà permettre une remise en question à l'échelle de la cellule familiale.

Les parents peuvent eux aussi mal vivre la situation. Nous entendons souvent des parents dire qu'ils sont dépassés par leur adolescent qui grandit, qui change et qui ne respecte plus aucune règle. Dans certaines situations, un entretien avec un travailleur social permet de remettre les difficultés dans le contexte. La valorisation des compétences parentales et le questionnement au sujet des pratiques est un point central dans nos entretiens. Comme le dit Guy Ausloos : « Les familles ont les compétences nécessaires pour effectuer les changements dont elles ont besoin à condition qu'on leur laisse expérimenter leurs autosolutions et qu'on active le processus qui les y autorise. »<sup>1</sup>



© <https://fr.freepik.com/>

## Enfance en danger... Évaluer ? Accompagner ?

**Paul MILLEMANN, Psychologue MDA68**

À quel moment, considérer qu'un enfant est en danger ? Quelles mesures de protection mettre en place pour éviter la propagation d'un mal plus grand ? Depuis février 2022, la loi TAQUET a validé les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) qui pose un cadre national de référence pour l'évaluation globale de la situation des enfants en danger ou en risque de l'être<sup>2</sup>. Ces dispositions sont donc récentes ; jusqu'à présent, de mon côté, j'ai travaillé avec l'utilisation d'une méthode d'évaluation du danger développée par Francis ALFÖLDI<sup>3</sup> ; elle permet une évaluation objective des observations à trois niveaux : absence de danger, risque ou danger avéré.

Le **danger physique** concerne les *dommages corporels*. En second lieu, le **danger sexuel** est apprécié par le repérage des *dommages psychosexuels*. Le **danger psychologique** se décline en six variables : *indifférence et rejet de l'enfant – dénigrement – terreur – atteinte aux figures parentales – exposition à des violences inter-parentales – tentatives de corruption d'un enfant*. La **négligence** repère des carences dans six domaines : *alimentaire – vestimentaire – hygiène et soins médicaux – habitat – surveillance – scolarité*. L'**atteinte au développement de l'enfant** concerne quatre domaines : *l'attachement – la croissance – la vie scolaire et sociale – le comportement*. La capacité de **collaboration des parents** est également appréciée : *attitude face aux intervenants, engagement dans l'accompagnement, capacité de reconnaissance des problèmes*. Enfin la méthode s'intéresse au positionnement professionnel avec l'**implication de l'intervenant** : *engagement affectif, capacité à penser la situation, sentiment de compétences*.

Cette méthode pratique a le mérite de faciliter la mise en mots de critères de dangers précis et factuels, d'objectiver l'évaluation du danger, pour mieux accompagner l'enfant et sa famille, tant dans une démarche de prévention que dans une perspective de retour et de maintien à domicile après un placement. Elle tient également compte des possibilités collaboratives des parents et du positionnement professionnel de l'intervenant.

<sup>1</sup> La Compétence des familles, Temps, chaos, processus, Guy Ausloos

<sup>2</sup> Site de l'HAS : [https://has-sante.fr/jcms/p\\_3120418/fr/evaluation-globale-de-la-situation-des-enfants-en-danger-ou-risque-de-danger-cadre-national-de-reference](https://has-sante.fr/jcms/p_3120418/fr/evaluation-globale-de-la-situation-des-enfants-en-danger-ou-risque-de-danger-cadre-national-de-reference)

<sup>3</sup> Évaluer en protection de l'enfance, Théories et méthodes, Francis ALFÖLDI, collection Enfance, Dunod, 2020, 5<sup>ème</sup> édition, 300 pages.

# La protection de l'enfance au moment de l'adolescence

**Ludovic MARECHAL, Directeur de l'Aide Sociale à l'Enfance, Collectivité Européenne d'Alsace**

La plupart des adolescents vivent les difficultés de cet âge en s'appuyant sur leur potentiel, leurs propres ressources, celles de leurs familles, de leurs amis... Cela est vrai également pour les jeunes qui ont connu des mesures de protection de l'enfance ou qui ont été placés.

Quand les difficultés sont trop importantes, les professionnels du service social peuvent intervenir en prévention en articulation étroite avec les professionnels de la santé. Les actions préventives se déclinent en soutien à la parentalité, à l'accompagnement des familles, au repérage et à l'évaluation des situations de risque de danger ou de danger pour le jeune. Si besoin, le soutien s'exerce au travers d'aides financières ou des mesures d'Aides Éducatives à Domicile pour les jeunes mineurs ou jeunes majeurs.

L'adolescence étant un âge difficile, des crises peuvent survenir et mettre à mal la famille; dans un tel contexte, la CeA souhaite expérimenter des alternatives au Placement.

Comme pour tout jeune, celui qui est placé a besoin que l'on implique lui et/ou sa famille; il est important qu'il comprenne le besoin de sa protection. Aussi la CeA – Collectivité européenne d'Alsace – a développé la relation avec les usagers et a créé un Conseil consultatif des enfants où les jeunes confiés ont toute leur place pour exprimer leurs attentes.

À l'instar de tous les adolescents, le jeune placé a besoin de pouvoir compter sur un réseau plus large que celui de la famille ou des éducateurs; l'ASE favorise donc le recours au parrainage, au mentorat aux Tiers Digne de Confiance et Tiers Bénévole Administratif.

Les jeunes qui ont un parcours ASE expriment à la majorité ou parfois même avant, le souhait d'un retour en famille; il est opportun de favoriser les retours à domicile dans les situations où c'est possible; l'ASE renforce alors la collaboration avec le service social pour sécuriser ces retours.

La préparation à la majorité est fondamentale pour une réelle autonomie du jeune à ses 18 ans; L'ASE aide le jeune à une insertion sociale, professionnelle pouvant se poursuivre dans un contrat Jeune Majeur conclu entre le jeune et l'ASE. L'Accompagnement du jeune majeur se fera sous différentes formes en fonction de ses besoins en encourageant au maximum une prise en charge dans le droit commun notamment pour le logement.

Au moment de la sortie de l'ASE, un entretien au service oriente au mieux le jeune vers le droit commun et les associations des anciens de l'ASE qui peuvent le soutenir.



© <https://fr.freepik.com/>

## Informations pratiques

**La MDA68 est ouverte  
du lundi au vendredi  
sur rendez-vous  
à prendre par téléphone au  
03.89.32.01.15**

**Antenne de Colmar  
Le mercredi sur RDV  
03.89.32.01.15**

**Antenne du Sundgau  
Altkirch Le mercredi sur  
RDV  
Dannemarie Le mardi  
après-midi sur RDV**

**Ferrette Le jeudi après-midi  
sur RDV  
Seppois-le-bas Le mardi  
après-midi sur RDV  
03.89.32.01.15**

En cas de difficulté à nous joindre, merci de nous adresser un mail à [resoado@mda68.fr](mailto:resoado@mda68.fr)